

Une erreur de transmission fiscale française

❑ Le logiciel de Bercy (baptisé "GIP-MDS") aurait fait une erreur dans les milliards de données collectées par la Caisse d'assurance vieillesse, qui centralise des données du contribuable comme le salaire, les cotisations ou encore les placements. Au lieu de prendre en compte la "déclaration sociale normative" (DSN) - le nouveau fichier mensuel instauré par le prélèvement à la source -, le logiciel aurait envoyé au fisc le DADS l'ancien fichier annuel qui était en vigueur... et même parfois les deux !

D'où des erreurs en série...

Une porte-parole de la DGFIP interrogée a reconnu un "problème de transmission fiscale". Pour les 500.000 foyers qui paient leurs impôts en ligne, les données "seront modifiées d'ici la mi-avril", assure-t-elle. Quant aux 500.000 autres qui sont restés au papier, ils devraient recevoir une seconde déclaration corrigée quelques jours après la première...